

Réunion du 7 septembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) :

Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur :

Madame Nathalie ERNST

N° CP/2015/376 - Aide au sport scolaire - 3313
Aide à l'initiation à l'équitation, aux licences sportives
scolaires et aux conventions financières 2015 de l'Union
Générale Sportive de l'Enseignement Libre 67 (UGSEL67) et du
Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire
(SDUNSS)

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 59 309, 93 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux à la présente délibération, selon la répartition suivante :

- 3 580,20 € au titre de l'aide à l'initiation à l'équitation ;
- 43 249,73 € au titre de l'aide à la licence sportive scolaire ;
- 12 480,00 € au titre des conventions financières;

- autorise le président du Conseil Départemental à signer les conventions de financement à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants :

- l'Union générale sportive de l'enseignement libre 67 (UGSEL67) ;

- le Service départemental de l'union nationale du sport scolaire (SDUNSS).

Ces conventions sont établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150907-lmc194938-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/09/15